

Aix-Marseille-Provence Amorçage

PAYS D'AIX DEVELOPPEMENT

Présentation du dispositif

Pays d'Aix développement gère le dispositif Aix-Marseille-Provence Amorçage (AMPA).

Ce dispositif permet aux porteurs de projets technologiques et innovants de soutenir la phase d'amorçage de leur création d'entreprise.

Le fonds d'amorçage AMPA est ouvert en permanence. Le porteur de projet peut déposer son dossier tout au long de l'année.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Sont concernés les porteurs de projets qui souhaitent s'implanter sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Pour quel projet ?

- Présentation des projets

Ce dispositif permet aux porteurs de projets technologiques et innovants de soutenir la phase d'amorçage de leur création d'entreprise en finançant des études techniques et de marché, des brevets, des prototypes...

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le dispositif Aix-Marseille-Provence Amorçage consiste en un prêt d'honneur de 40 000 € à taux 0.

Outre le financement, le porteur pourra bénéficier d'un suivi professionnalisé durant toute la phase d'amorçage du projet et de l'implantation de l'entreprise en pépinières, hôtels d'entreprises ou en incubateurs.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Prendre contact avec Pays d'Aix Développement, soit avec le formulaire en ligne soit à : ampa@provence-pad.com.

Organisme

PAYS D'AIX DEVELOPPEMENT Pays d'Aix Développement (PAD)

- Les Patios de Forbin
9bis, place John Rewald
13100 AIX-EN-PROVENCE
Téléphone : 04 42 17 02 32
E-mail : ampa@provence-pad.com

Déposer son dossier

- <https://innovation.ampmetropole.fr/participation/5/4-les-appels-a-innovation.htm?tab=49&form=1>